



IDEE Casamance
BP 120
77 636 96 86
Goumel Rue GM-02 face Lot 1276
Ziguinchor

info@ideecasamance.org / www.ideecasamance.net

Programme pour le développement durable des régions littorales. Vers une gouvernance citoyenne des écosystèmes du littoral (GCEL)

volet pêche artisanale par IDEE Casamance

La pêche industrielle en Guinée-Bissau

Politique et procédures de planification

Première étape : de 1973 à 1979

Au lendemain de l'indépendance (1973), la Guinée Bissau avait opté pour une politique de planification centralisée de l'économie. Ceci s'est traduit par le contrôle étatique des prix, le monopole du commerce international (importation et exportation) en plus d'un contrôle effectif sur les moyens de commercialisation des circuits privés et des taux de change.

Cette période est marquée par l'absence de plan de développement économique et social, de cadres administratifs et de stratégies bien définies. Cependant les objectifs étaient clairement affichés : instaurer un bien-être social, garantir l'autosuffisance alimentaire. En plus des difficultés nées de la colonisation, la dégradation de la situation économique et financière a été aggravée par les politiques adoptées: politique inadéquate d'investissement, politique budgétaire et financière expansionniste et politique irréaliste en matière de change ayant conduit à la surévaluation de la monnaie nationale.

Deuxième étape : de 1980 à 1986

En 1980 intervient un autre régime politique. Le premier plan quadriennal de développement économique et social (1983-1986) est élaboré avec un Conseil National du Plan dirigé par le Ministre du Plan. Il a été divisé en trois grandes priorités :

- secteur productif (agriculture, industrie, forêts, mines, pêche...);
- secteurs d'appui principal (commerce, hydraulique, énergie...);
- services sociaux (éducation, santé, combattants de la liberté...).

En 1985 commence le processus de libéralisation de l'économie.

Troisième étape : de 1987 à 1994

Face aux résultats peu probants et à la persistance des déséquilibres macroéconomiques, démarre en 1987 le premier Programme d'Ajustement Structurel rigoureux (PAS). Les objectifs principaux sont une stabilisation financière et la mise en place d'un programme économique favorable à l'investissement productif, la promotion d'une croissance soutenue à moyen terme.

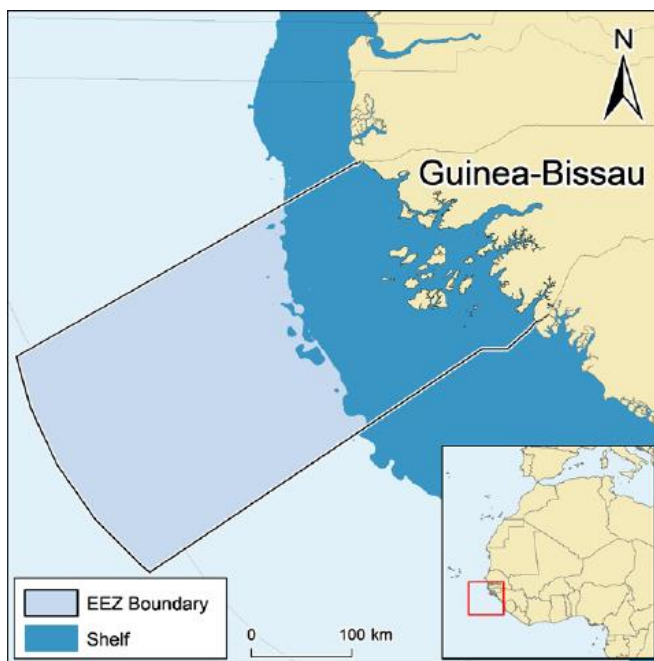
Suit alors le second **programme d'ajustement structurel** (1994-1997) : Demandée depuis 1986, l'entrée de la Guinée-Bissau dans la Zone franc a été officialisée le 31 mars 1997. Cette adhésion s'est traduite par l'admission de Bissau, le 2 janvier 1997, au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le processus de remplacement progressif du peso guinéen par le franc CFA a commencé le 2 mai 1997. Le FCFA est lié au franc français par une parité fixe et sa convertibilité illimitée est garantie par le Trésor public français.

Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) de 1998-2000 avec une stratégie de réformes qui

visée à assurer une croissance soutenue et durable dans un cadre de stabilité des prix. Elle comprend deux principaux axes à savoir, le renforcement des mesures d'assainissement des finances publiques et l'accélération des réformes structurelles en vue de la promotion du secteur privé et de l'investissement.

La planification aboutit alors au **Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2020 « Sol na lardi »** avec la pêche et l'aquaculture comme deuxième moteur de croissance de la Guinée-Bissau en 2025.

L'extraction des ressources halieutiques en Guinée-Bissau



Bien que la longueur de sa côte soit faible (274 km), la Guinée-Bissau possède l'un des plateaux continentaux les plus étendus de la côte ouest africaine (50 000 km²). La zone maritime est divisée en deux parties, à savoir : la zone à l'intérieur des douze milles nautiques, destinée uniquement à la pêche artisanale et la zone au-delà des douze milles et qui recouvre toute la ZEE, destinée à la pêche industrielle. La ligne de base est placée juste à l'extérieur de l'Archipel des Bijagos. La zone économique exclusive (ZEE), élargie à 200 milles, couvre 105 740 km².

La pêche en Guinée-Bissau donne emploi (direct et indirect) à 60 000 personnes, selon le rapport du conseil des ministres en 2013. On estime que 5 000 pêcheurs sont actifs dans la pêche artisanale dont 14% d'étrangers qui ont

débarqué 22 000 tonnes. Les revenus des licences de pêches industrielles apportent jusqu'à 40% des revenus de l'Etat, ce que représente 4% du PIB (Belhabib, D. Pauly, D., 2015).

Selon le dernier rapport de l'UEMOA (2016), les estimations de l'INEC en 2009 évaluent la contribution de la pêche au PIB de 6.888 millions de FCFA, ce qui représente 12,7% du PIB primaire et 7,1% du PIB total. Selon la FAO, la consommation de poisson par habitant dans les pays en développement, y compris la Guinée-Bissau est de 14,4 kg / an (FAO, 2010). Selon Belhabib, D. Pauly, D., 2015 et après extrapolation, la consommation est de 10,2 kg/an pour 1950, de 6,8 kg/an pour 1979, de 8,9 kg/an pour 2000 et de 11 kg/an pour 2010.

Ainsi, la pêche industrielle en Guinée-Bissau est en grande partie composée de bateaux sous pavillon étranger. Sur ces bateaux on trouve un équipage de 16 personnes en moyenne et l'essentiel des prises sont débarquées hors de la Guinée-Bissau. L'état est privé d'un montant annuel de \$338 millions (équivalant à la valeur générée par le trafic de drogue) à cause des pêches illégales, la sous-estimation des prises et les prises accessoires déchets.

La pêche artisanale

La pêche artisanale commerciale couvre toute la zone qui lui est juridiquement réservée. Ainsi, le décret N° 24 du 07 juin 2011 donne plusieurs définitions de la pêche artisanale dans son article 4 :

La **pêche artisanale** est la pêche pratiquée dans nos rias, estuaires et mers territoriales avec des embarcations propulsées par rame, voile ou moteurs hors-bord inférieurs ou égaux à 60 CV et qui ne dépassent pas les 18 mètres de longueur ;

La **pêche continentale** est l'extraction et la capture d'animaux et végétaux des eaux douces ou saumâtres ;

La **pêche de subsistance** est la pêche artisanale destinée uniquement à l'autoconsommation et non à la vente pour des fins lucratifs

L'article 8 décrète :

Les **eaux intérieures non maritimes** sont accessibles à la pêche continentale avec des embarcations propulsées par rame, voile ou un moteur hors-bord de maximale 15 CV ;

Les **eaux intérieures maritimes** sont accessibles à la pêche artisanale avec des embarcations propulsées par rame, voile ou un moteur hors-bord de maximale 40 CV ;

La **mer territoriale** est accessible à la pêche artisanale avec des embarcations propulsées par rame, voile ou un moteur hors-bord de maximale 60 CV.

La pêche industrielle

La pêche industrielle est pratiquée selon les quatre modes de droit d'accès que sont les **navires nationaux**, **l'affrètement**, **l'accord de partenariat** de pêche avec l'Union européenne et **l'accord de pêche** avec d'autres pays tiers (la Chine, la Russie, le Sénégal).

La pêche industrielle étrangère dans la ZEE commence en 1978 avec la signature d'une convention avec la Russie. Selon Belhabib, D. Pauly, D., 2015, la biomasse est réduite de 50% par rapport à 1963 quand les premiers sondages acoustiques ont été effectués. Ils estiment un total de 13 Millions de tonnes extraits de la ZEE entre 1950 et 2010, dont 1,06M tonnes par la pêche artisanale, 535 000 tonnes par la pêche de subsistance et 11,4M tonnes par la pêche industrielle avec 1,2M tonnes par les pêcheurs migrants dont les prises sont débarquées au Sénégal.

La **biomasse halieutique** est estimée 608 000 Tonnes (IMROP/CIPA 2011) avec un potentiel d'exploitation de 120 000 Tonnes/an. La production annuelle de 2011 est de 95 000 tonnes (73 000T pêche industrielle et 22 000T pêche artisanale) ce qui représente une valeur de 47.500.000.000 FCFA, ou bien 500.000 FCFA/tonne.

L'extraction totale des eaux de Guinée-Bissau était de 13 000 tonnes en 1950, cumulant à un premier pic de 420 000 tonnes en 1989, un second pic de 359 000 tonnes en 2000 pour descendre à 189 000 tonnes en 2010. La flotte Russe visait surtout les petits pélagiques (sardine, ethmalose, carangue, maquereau), tandis que les flottes Chinois, Sud-Coréen et Européen ciblent les démersaux (céphalopodes, crevettes, otolithes).

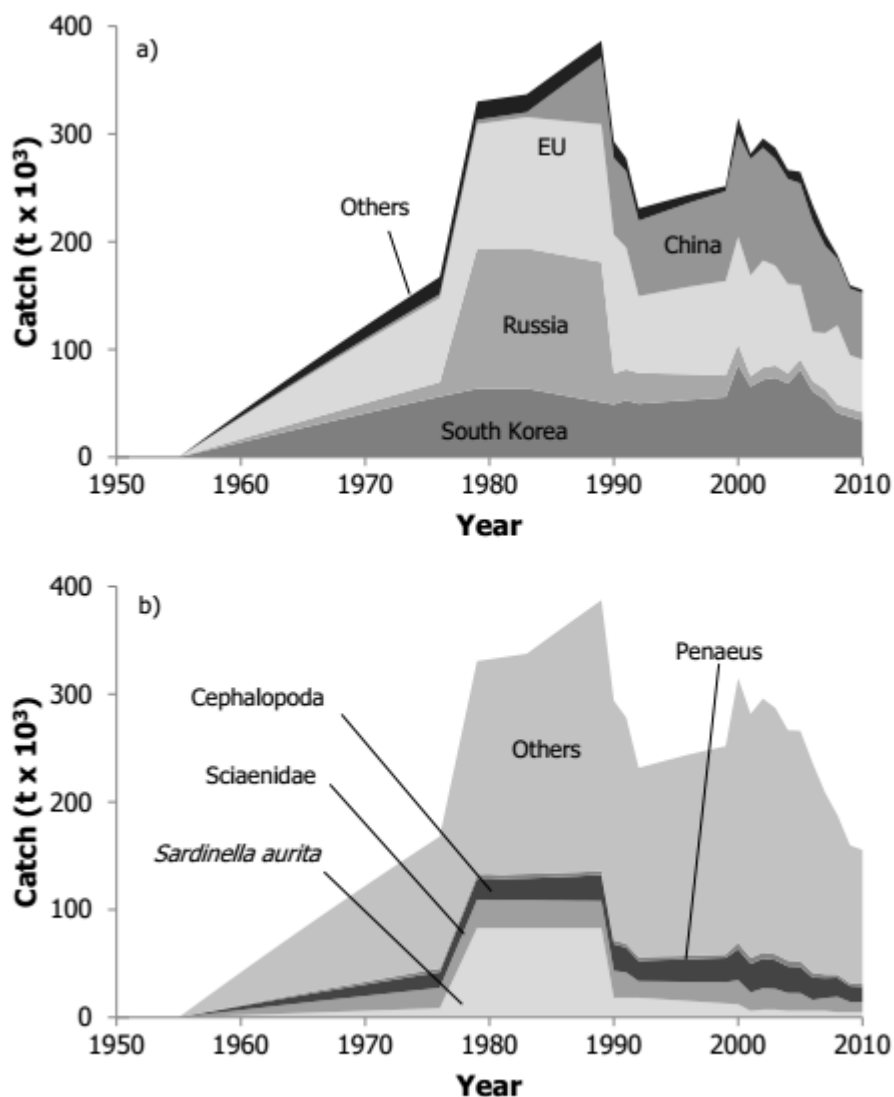


Figure 5. Reconstructed industrial catches from Guinea Bissau's EEZ a) by country and b) by taxon, 1950-2010.

source : Belhabib, D. Pauly, D., 2015

Le pays ne possédant pas de flotte nationale à même de capturer les ressources sous sa juridiction a opté pour la signature d'accord de pêche avec des pays tiers par la concession de licences de pêche. C'est dans ce contexte que l'Union européenne et la Guinée Bissau sont liées depuis 1980 par un accord-cadre, qui a fait l'objet de plusieurs protocoles successifs. Les accords donnent l'accès aux ressources halieutiques dans la ZEE de la Guinée-Bissau, y compris la zone de gestion commune entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.

La protocole avec l'UE

L'actuel accord de partenariat dans le secteur de la pêche conclu entre l'Union européenne (UE) et la Guinée-Bissau est entré en vigueur le 16 juin 2007. Il est tacitement reconduit pour des périodes de 4 ans. La contrepartie financière est fixée à 7 millions EUR par an. 35% de cette contrepartie financière, soit 2,450 millions EUR, sera consacré à l'appui et à la mise en œuvre d'initiatives prises dans le cadre de la politique sectorielle de la pêche définie par le gouvernement de Guinée Bissau. Une contribution spécifique additionnelle s'élevant à 500.000 EUR par an sera également destinée en priorité à l'amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène des produits halieutiques.

Cet accord autorise les navires de l'UE venant principalement d'Espagne, du Portugal, d'Italie, de Grèce et de France à pêcher dans les eaux de la Guinée-Bissau. Il s'agit d'un accord multi-espèces

couvrant le thon (partie du réseau d'accords sur la pêche au thon en Afrique de l'Ouest), les céphalopodes, les crevettes et les espèces démersales.

Un nouveau protocole est signé le 24/11/2014 pour 4 ans (23/11/2017) pour un montant de 9.200.000 €/an, dont 3.000.000 €/an pour soutenir le secteur de la pêche. Le protocole actuel avec la Guinée-Bissau a été négocié entre les parties et paraphé en février 2012. En raison du coup d'État militaire du 12 avril 2012, l'adoption du protocole a été suspendue par le Conseil. Le 16 octobre 2014, l'ordre constitutionnel ayant été restauré en Guinée-Bissau, le Conseil a adopté la décision relative à la signature et à l'application provisoire du protocole.

Les redevances à la charge des armateurs sont de l'ordre de 25 € par tonne capturée pour les canneurs, 35 € par tonne capturée avec un minimum de 3 150 €/navire pour les senneurs et palangriers de surface, 256 €/TJB/an (augmentation pour les licences semestrielles ou trimestrielles) pour les poissons et céphalopodes et 344 €/TJB/an (augmentation pour les licences semestrielles ou trimestrielles) pour les crevettes.

Les possibilités de pêche

	ES	FR	IT	Grèce	PORT	Total
Chalutiers crevettiers congélateurs	2 500 TJB			140 TJB	1 060 TJB	3 700 TJB
Poissons et céphalopodes	2 900 TJB		375 TJB	225 TJB		3 500 TJB
Senneurs et palangriers de surface	14	12			2	28 navires
Thoniers canneurs	9	3				12 navires

Contrepartie financière annuelle des conventions avec UE (Domínguez, P.R. 2015)

1980-1983	6.400.000 FF
1983-1986	1.425.000 ECUS + 250.000 ECUS recherche
2001-2004	10.200.000 €
2004-2006	7.260.000 €
2007-2011	7.260.000 € + 2.950.000 € appui politique
2011-2012	4.450.000 € + 2.950.000 € appui politique
2012-2015	6.200.000 € + 3.000.000 € appui politique

La convention avec China National Fisheries Corporation (CNFC) Domínguez, P.R. 2015

	Protocolo de 2002-2005	Protocolo de 2006-2010
Camaroneros	2.790 TRB/año con un límite de 14 barcos ¹⁰⁷⁷	2.790 TRB media/año con un límite de 14 barcos
Cefalópodos	1.990 TRB/año con un límite de 10 barcos	1.194 TRB media/año con un límite de 6 barcos
Arrastre (pescado)	398 TRB/año con un límite de 2 barcos	398 TRB media/año con un límite de 2 barcos

La convention avec Sénégal Domínguez, P.R. 2015

Tipo de licencia	Protocolo inicial 2001-2006
Camaroneros	1.200 TRB y 6 barcos
Embarcaciones cefalópodos	1.200 TRB y 6 barcos
Arrastre para pescado de aleta	2.000 TRB y 10 barcos
Pelágicos (pequeños)	1.000 TRB y 1 barco
Atún (vara y liña)	10 barcos
Canoas artesanales	300

Le 19/11/2014 est signé un addenda d'une convention pour 15 thoniers et 8 navires d'appui, propriété des associations AGAC et ANABAC, basées à Madrid Espagne. Chaque navire doit payer annuellement € 12.000 et € 7.000 pour un fonds de gestion.

Avec la Russie, un accord est signé le 28/11/2014 pour la capture annuelle de 50 000 tonnes de petits pélagiques, dont 10% est désigné au marché local, avec une contrepartie de 25.000 FCFA/tonne et des investissements dans des infrastructures sur terre.

Belhabib, D. Pauly, D., 2015 la flotte entre 1950-2010 :

Table 6. Flag composition of the industrial fleet operating in Guinea Bissau, 1950-2010.

Year	Russia ^a	China	Motherships (Korea)	Europe	Korea	Japan	Africa	References
1950-								
1955	0	0	0	0	0	0	0	
1956	0	0	0	4	1	0	1	
1957	1	0	0	8	3	1	1	
1958	1	0	0	11	4	1	2	
1959	1	0	0	15	5	1	2	
1960	2	0	0	19	7	1	3	
1961	2	0	0	23	8	2	4	
1962	2	0	0	27	9	2	4	
1963	3	0	0	30	10	2	5	
1964	3	0	0	34	12	2	5	
1965	3	0	0	38	13	3	6	
1966	4	0	0	42	14	3	6	
1967	4	0	0	46	16	3	7	
1968	4	0	0	49	17	3	8	
1969	5	0	0	53	18	4	8	
1970	5	0	0	57	20	4	9	
1971	5	0	0	61	21	4	9	
1972	6	0	0	65	22	4	10	
1973	6	0	0	68	24	5	11	
1974	6	0	0	72	25	5	11	
1975	7	0	0	76	26	5	12	
1976	7	0	0	80	27	5	12	FAO (1979)
1977	27	0	0	94	29	6	13	
1978	48	0	0	107	30	6	13	
1979	68	0	0	121	31	6	13	Cissé (1980)
1980	68	0	0	123	30	6	13	
1981	68	0	0	124	28	5	13	
1982	68	0	0	126	27	5	14	
1983	68	0	0	127	26	5	14	
1984	68	3	0	129	24	5	14	*
1985	68	6	0	130	23	4	14	Weber and Durand (1986)
1986	68	9	0	132	21	4	15	
1987	68	11	0	133	20	4	15	
1988	68	14	0	135	18	4	15	
1989	68	17	0	136	17	3	15	
1990	15	20	0	138	16	3	16	Kebe et al. (1993)
1991	15	17	0	123	21	3	24	Kebe et al. (1993)
1992	15	20	0	79	19	3	14	Kebe et al. (1993)
1993	14	20	0	81	20	2	13	
1994	14	21	0	83	22	2	12	
1995	13	21	0	85	24	2	10	
1996	13	21	0	88	25	2	9	Anon. (2009)
1997	12	21	0	90	27	2	7	Anon. (2009) ^c
1998	11	22	0	92	29	2	6	Anon. (2009)
1999	11	22	0	94	31	1	5	Anon. (2009)
2000	10	34	23	109	32	14	3	Anon. (2009), Anon. (2013)
2001	5	31	21	101	9	2	3	Anon. (2009), Dia and Bedingar (2001) and Anon. (2013)
2002	6	33	20	108	18	7	3	SOFRECO (2002) and Anon. (2013)
2003	6	32	18	102	22	9	4	Anon. (2013)
2004	5	30	17	91	17	6	4	Anon. (2010) and Anon. (2013)
2005	5	25	15	74	34	1	12	Anon. (2009), Gomes Barbosa (2009), Anon. (2013)
2006	5	34	13	49	20	3	15	Anon. (2010), Gomes Barbosa (2009), Anon. (2013)
2007	5	27	11	59	22	2	17	Anon. (2009), Gomes Barbosa (2009), Anon. (2013)
2008	4	19	8	84	12	4	3	Anon. (2009), Anon. (2013)
2009	4	19	6	56	10	4	0	Anon. (2009), Anon. (2013)
2010	4	19	4	56	10	4	0	Anon. (2013)

Sources :

Belhabib, D. Pauly, D. 2015: Fisheries in troubled waters: A catch reconstruction for Guinea-Bissau, 1950-2010 (22 pages)

CIPA, 2014: Plano de gestão das pescas para o ano 2015 (20 pages)

COFREPECHE, NFDS, POSEIDON et MRAG, 2013 : Évaluation prospective de l'opportunité d'un accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République du Sénégal (sous le Contrat cadre MARE/2011/01 - Lot 3, contrat spécifique 5). Bruxelles (115 pages)

Domínguez, P.R. 2015 : La ordenación pesquera como instrumento para la práctica de una pesca sostenible en países en desarrollo: estudio de caso de Guinea Bissau; Tese de doutoramento (515 pages)

Failler, P. 2005 : Impacts des politiques commerciales sur la gestion des ressources halieutiques en Guinée Bissau (83 pages)

Oceanic Développement & MegaPesca Lda 2009 : Contrat cadre pour la réalisation d'évaluations d'études d'impact et de suivi concernant les accords de partenariat (154 pages)

Secretaria de estado das pescas e dos recursos haliêuticos, 2013: O sector das pescas Guiné-Bissau rapport conseil des ministres (29 pages)

UEMOA, 2013 : Rapport national sur les enquêtes-cadres « Pêche artisanale continentale » (141 pages)

UEMOA, 2016 : Enquête cadre de la pêche artisanale maritime en Guinée-Bissau - année 2014 (102 pages)

www.ideecasamance.net

pour les conventions et autre :

www.minpesca-gw.org

Ziguinchor, décembre 2016, compilation par John Lucas Eichelsheim